

Monsieur Le Maire,

Je tiens à vous informer que le **"Collectif" Bords de Seine** a pris la décision de **suspendre toute réunion en Mairie tant que nous n'aurons pas reçu (par écrit) l'assurance de votre part et votre engagement d'un aménagement dans les locaux rue Eugénie Eboué/Olympe de Gourges, d'une plateforme de services incluant une Police de quartier H24 et patrouillant dans le quartier.**

Vous nous avez donné lors de notre dernière réunion avec le "Collectif Bords de Seine" en Mairie (Collectif de 10 personnes reconnu par vous-même lors de divers Conseils Municipaux), votre assurance "verbale" que nous aurions à la fin d'août 2011 cette plateforme de services incluant la Police de proximité tant réclamée.

Nous n'avons cessé depuis le début de nos réunions (voulues par vous) de revendiquer cette "plateforme de service" qui nous revient de droit et qui a fait l'objet tant de publicité de votre part tant dans des plaquettes (votre préface dans le projet du quartier de Seine "La Belle Vie") que sur le site internet de la Ville, site regardé par des milliers d'internautes.

Aussi, vous comprendrez aisément que suite à l'affichage dans les locaux prévu à cette "plateforme de services", d'affiches concernant uniquement des Associations, nous puissions nous interroger sur le devenir même de ces locaux ainsi que sur votre parole donnée.

Afin de remédier à cela, je vous ai réclamé à plusieurs reprises un écrit confirmant vos dires sur cette dernière réunion afin de nous rassurer premièrement (ce qui nous apparaît légitime) et surtout afin de clore le sujet qui nous est apparu comme récurrent.

J'ai de ce fait beaucoup de mal en passant à m'expliquer votre entêtement à ne pas répondre à mes mails sur ce point (6 mails tout de même), si vous escomptiez aller dans le sens de vos dires et donner une fin de recevoir à cette police de quartier.

De plus et je vais vous parler franchement : je pensais (pour avoir discuté avec vous) et pour avoir accepté d'organiser plusieurs réunions en Mairie, pour avoir fait déplacer d'honnêtes salariés pendant leur heures de travail et donc d'assister à vos réunions, que vous étiez un Homme d'Honneur et que le fait de coucher sur papier vos dires ne vous faisait pas peur. Lorsque l'on fait le bilan objectif de nos réunions en Mairie nous pouvons nous rendre compte qu'aucune avancée flagrante sur nos projets pourtant "avalisés" par vous-même et votre équipe Municipale, n'a été suivie d'effet. De plus, aucune promesse faite par votre Municipalité n'a été tenue sur notre quartier. De belles paroles pourtant avaient été prononcées qui visiblement se sont envolées. Pour mémoire :

- Plateforme de services,
- Police du Quartier de Seine,
- C.C.Q. du quartier de Seine (proposition de scinder le CCQ actuel en 2 parties afin de conserver l'authenticité du quartier de Seine et de ses particularités),
- Imposition (contestation du classement en Catégorie 4 - vu que le quartier est loin d'être achevé et pour d'autres motifs dont nous vous avons informé lors de notre dernière réunion),
- Sécurisation du quartier de Seine au vu des 12 incidents répertoriés et des 2 attaques à mains armées (depuis août 2010),
- Les bureaux : vous aviez annoncé en grande pompe lors de notre dernière réunion la venue d'une entreprise digne de ce Nom dans le quartier de Seine. Ce que vous avez omis de préciser, c'est que cette entreprise représentera moins de 20 personnes...
- Transports gratuits entre le Quartier de Seine et le centre ville,
- Problèmes de stationnement + verbalisation,
- Aucune disposition pour verbaliser ou retirer les voitures dans la rue Pierre et Marie CURIE alors que les bus et voitures s'entassent (cette zone est d'ailleurs considérée comme une zone de dépôt passager de bus avec tout ce que cela engendre - aucun sanitaire...),

- Jeux pour les enfants dans le parc, non adaptés (demande de remplacement et/ou de mise à disposition de nouveaux jeux),
- problèmes rencontrés à l'école Elizabeth BADINTER,
- La Poste (non présente dans le quartier --> obligation pour nous de faire plusieurs Km pour aller poster un recommandé ou chercher un paquet),
- sanitaires pour animaux (le long de la voie ferrée) : ceci afin d'éviter que les enfants puissent "jouer" avec les excréments des animaux dans le parc...
- (Liste non exhaustive).

De ce fait, vous comprendrez par cette décision que nous ne puissions continuer à demander à des contribuables et par ailleurs, résidents du quartier de Seine et je le rappelle tout de même (futurs électeurs), qui prennent sur leur temps de travail et qui s'immobilisent généralement pour la journée entière (puisque vous nous imposez des réunions en fin de matinée et de surcroît, en semaine), pour assister à des réunions avec leur Maire à continuer à s'y rendre et n'obtenir que de subtiles paroles "endormantes" . Nous n'avons malheureusement plus de temps ni d'argent à perdre pour cela, car il nous faut travailler durement afin de réinvestir notre salaire dans la lourde imposition que vous nous avez fixé par le biais de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.).

Par ailleurs, vous pourrez certainement nous éclairer sur le mail que je viens de recevoir de la part de Madame LAURA LECORNET du Centre des Impôts de Nanterre, dont voici le texte :

"Monsieur,

Vous demandez des explications sur la méthode de calcul de la valeur locative pour votre appartement sis 17 rue Eugénie Eboué à Asnières-sur-Seine, une réponse vous sera apportée point par point dans l'ordre où vous les avez exposés dans votre mail.

Classification de l'immeuble:

Le classement d'un immeuble doit s'opérer uniquement au regard des critères retenus lors de la dernière révision des propriétés bâties et qui figurent sur le procès verbal (P.V.) des opérations de révision de la commune, à savoir l'aspect architectural de l'immeuble, la nature et qualité des matériaux employés, la conception générale des locaux et leur équipement.

Ainsi, le classement retenu pour un appartement est celui qui a été apprécié pour l'immeuble dans lequel il se situe, dans son ensemble.

Au cas particulier, l'immeuble dans lequel se situe **votre appartement a été classé en catégorie 4** décrites au P.V. des opérations de révisions de la commune de la manière suivante:

- Aspect architectural: construction de style classique, soigné, belle apparence.
- Nature et qualité des matériaux: bonne qualité, assurant de bonnes conditions d'habitabilité.
- Conception générale des locaux: disposition simple et commode, pièces de réception spacieuses.

- Equipements usuels: confort moderne, présence de terrasses et balcons.

La résidence Central Park, 17 rue Eugénie Eboué, est un quartier résidentiel achevé en 2009.

Pour information, les logements HLM sont classés en catégorie 5.

Choix de la catégorie:

Lors de l'évaluation d'un immeuble neuf, le Centre des Impôts Foncier (C.D.I.F) choisit une catégorie en s'appuyant sur les différents P.V. de la commune. Ce choix est ensuite validé (ou réfuté) par le Maire lors de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.). La Commission a lieu une fois par an (aux alentours du mois de mars/avril en général) et constate l'ensemble des constructions neuves. Soit la Commission valide le choix du CDIF, soit il le réfute et propose dans ce cas, une catégorie plus adéquate.

Pour la constatation des constructions 2010, la date de la C.C.I.D n'est pas encore connue de l'Administration fiscale. Vous pouvez sans doute avoir plus de précision en contactant la Mairie d'Asnières.

Réclamation:

Si vous contestez la catégorie retenue dans le calcul de la valeur locative de votre bien, vous pouvez déposer une réclamation au Centre des Impôts Foncier qui examinera votre requête.

En cas de réponse négative de la part du CDIF, vous disposez de deux mois pour contester cette décision devant le juge du tribunal administratif. Vous pouvez également vous adresser au conciliateur fiscal du département pour lui faire part de toutes les difficultés survenues dans le traitement de votre demande.

Vous ne pouvez saisir le juge ou le conciliateur sans avoir déposé une réclamation au Centre des Impôts Foncier.

Méthode de calcul de la valeur locative:

Vous trouverez en pièce jointe, une fiche de calcul très détaillée qui explique la méthode de calcul de votre appartement.

J'espère avoir répondu au mieux à vos attentes.

Je reste néanmoins à votre disposition pour plus de renseignements.

Cordialement,

--

Laura LECORNET

Agent des Impôts

Centre des Impôts Fonciers

Secteur Foncier 1

tel: 01.41.37.85.82

fax: 01.41.37.86.48"

Sachez par ailleurs, que les habitants du Quartier des "Bords de Seine" répondront à votre mépris (voir à votre désintéressement tout au mieux), comme il se doit." La tranquillité étant un travail de tous les instants...il y a un moment ou il faut dire : NON, ça suffit !!!" (Nicolas SARKOZY)

Nous vous avons demandé **des gestes forts** pour ce nouveau quartier afin de le placer dans le top 10 du Département du 92 et surtout d'en faire une vraie "Vitrine" pour la ville d'Asnières-sur-Seine, qui en a bien besoin actuellement !!! Nous obtenons de votre part que des "mesurettes" et surtout beaucoup trop de social (24,7% de logements sociaux dans un même quartier alors que la Loi SRU ne demande que 20% dans l'ensemble de la ville), ce qui commence bien évidemment à se faire ressentir principalement dans notre école : Elizabeth BADINTER.

- Vous contestez les chiffres que Monsieur Aeschlimann donne concernant l'augmentation sur l'insécurité dans notre ville, mais vous ne déposez même pas une plainte pour diffamation...(voir pièce jointe),

- Vous nous dites qu'Eiffage s'est servis de votre photo et l'a mise à l'insu de votre plein gré dans la plaquette de promotion du quartier (en coopération avec la Ville) et ne portez pas plainte... (nous avons eu depuis la certification par Monsieur RICCI d'Eiffage Aménagements lors d'une réunion publique que vous étiez pourtant bien au courant et aviez acquiescé et de ce fait effectué même la préface...(voir pièce jointe).

Comme je vous l'ai dit à plusieurs reprises, Monsieur Le Maire, vous nous avez fait beaucoup de promesses depuis la création de ce nouveau projet et continuez à nous en faire actuellement. Vous nous avez fait venir par de la publicité alléchante et nous nous sommes endettés financièrement par des crédits pour vous suivre dans ce projet ceci afin de contribuer à l'essor de ce nouveau quartier. Aujourd'hui le temps est venu de tenir l'ensemble de vos promesses et que vous assumiez l'ensemble de vos dires, de vos écrits et de nous donner enfin des délais raisonnables, **par écrit**, à la mise en place de tous les projets pré-cités.

Comptez sur nous pour ne plus continuer à nous laisser marcher sur les

pieds et surtout à faire valoir nos droits si rien n'est fait pour aller dans notre sens.

Nous ne demandons pas La Lune, juste ce qui nous revient de droit par rapport à des promesses que vous avez souhaitez publier ("La Belle Vie" ainsi que le site internet de la "Ville d'Asnières-sur-Seine), ceci afin de nous aguicher et de nous faire résider ici plutôt qu'un autre quartier.

Recevez, Monsieur Le Maire, mes salutations distinguées.

Nicolas LEPRÊTRE



Une naissance est toujours un moment exceptionnel et celle du Quartier de Seine est un véritable événement pour Asnières-sur-Seine et tous ses habitants.

En se réappropriant les bords du fleuve à l'Est de la commune, la ville entre dans une nouvelle phase de son histoire avec le souci constant d'améliorer la qualité de vie de tous les concitoyens.

Le Quartier de Seine, qui accueillera ses premiers habitants au début de l'été 2009 et auxquels toute l'équipe municipale souhaite la bienvenue, a été conçu pour réunir en un seul lieu toutes les composantes d'une vraie vie de quartier : logements, écoles, bureaux, commerces, restaurants, équipements publics, espaces verts, bureaux... tout en bénéficiant de la proximité immédiate de la station de RER des Grésillons.

Cette réalisation entreprise en partenariat avec le Groupe Eiffage et sa filiale d'aménagement s'inscrit dans un projet global à l'échelle de la ville qui verra, à terme, l'ensemble du secteur des bords de Seine modifié dans les années à venir. Une politique d'urbanisme fondée sur deux principes majeurs : une urbanisation à taille humaine basée sur la mixité des activités et des populations, résidentielles et actives, et le souci constant d'inscrire chaque réalisation architecturale dans une démarche de haute qualité environnementale.

Gagner en qualité de vie, aborder l'avenir avec confiance et l'envie de réaliser de grandes choses, c'est tout le sens de la politique menée aujourd'hui par la Mairie d'Asnières-sur-Seine pour le plus grand bénéfice de tous.

Sébastien Pietrasanta
Maire d'Asnières-sur-Seine
Conseiller régional d'Île-de-France



LA VILLE

A PORTÉE DE MAIN

LA VIE FACILE



Habiter dans le Quartier de Seine, c'est avoir au pied de chez soi la réponse à tous les besoins de la vie quotidienne : un groupe scolaire, une crèche, des commerces de proximité et des restaurants, une desserte RER, un gymnase, des terrains de sport en plein air, une plateforme de services publics regroupant une antenne de police, une annexe de la mairie et des locaux associatifs.

Tous les appartements du quartier se situent à proximité du parc public, du Mail ou du jardin des berges. Près de 10 000 m² d'espaces verts fédèrent les avenues ou les rues résidentielles, tranquilles et agréables à emprunter. Le nouveau quartier privilégie des modes de circulation doux pour que ses usagers puissent déambuler à pied, à vélo ou en rollers en toute sécurité.

Tous les immeubles sont équipés de parkings en infrastructure pour limiter la place de la voiture en surface et supprimer tout souci de stationnement pour leurs résidents.





ASSEMBLÉE
NATIONALE

Manuel AESCHLIMANN

Député des Hauts-de-Seine
Membre de la Commission des Lois



Objet : votre sécurité

Chères Asniéroises, chers Asniérois,

Vous le savez, l'action que j'ai menée en qualité de Maire d'Asnières de 2001 à 2008 a fait baisser la délinquance de plus de 30% dans notre ville.

Ce n'était pas un hasard. Nous avons su nous donner les moyens tant matériels que juridiques pour agir avec efficacité.

Maire hier, aujourd'hui Député, **Je ne peux me résoudre à voir se dégrader chaque jour l'édifice que nous avons construit à force de volonté et de ténacité.**

Il a suffi de quelques mois, après les municipales de 2008, pour que la situation devienne rapidement **intolérable à Asnières**. Ainsi, dès l'hiver 2009, on pouvait lire avec effarement les chiffres suivants :

<p>Cambriolages +66,82%</p> <p>Vols à la tire +48,39%</p> <p>Vols d'automobiles +14,89%</p> <p>Destructions ou dégradations de biens publics +33,33%</p>	<p>Destructions de véhicules privés +17,14%</p> <p>Escroqueries et abus de confiance +156,62%</p> <p>Vols à main armée + 140 %</p> <p>Vols avec violence + 33,80 %</p>	<p>Vols de deux roues + 69,33 %</p> <p>Violences physiques + 37,58 %</p>
--	--	--

Depuis, notre ville fait régulièrement la « une » des faits divers en matière d'agressions, de phénomènes de bandes et de délinquance violente.

Souhaitant relayer l'inquiétude croissante des Asniérois, j'ai décidé d'écrire directement au Ministre de l'Intérieur afin d'attirer son attention sur la situation que nous vivons désormais au quotidien.

Vous trouverez une copie de ce courrier au verso du présent document.

Bien à vous.



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Manuel AESCHLIMANN
Député des Hauts-de-Seine
Membre de la Commission des Lois

à Monsieur Brice Hortefeux

Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Locales

Monsieur le Ministre de l'Intérieur,

Il y a quelques mois, à l'Assemblée Nationale, je vous avais posé une question relative à l'action des communes en matière de lutte contre la délinquance.

Je m'inquiétais en effet de ce qu'un certain nombre de maires - dont celui d'Asnières - ne se donnaient pas les moyens de faire reculer l'insécurité dans leur ville.

Vous m'aviez alors répondu que vous étiez vous-même très attentif à ce problème. Un récent article paru dans le Figaro du 23 juillet 2010 confirme ce point de vue puisque vous y annoncez que vous allez « passer l'action des Maires au scanner ». C'est pourquoi je vous écris aujourd'hui.

Souvent, vous avez cité en exemple l'action de la municipalité que je conduisais, les dispositifs que nous avons mis en place, notre volontarisme dans la lutte contre l'insécurité et la baisse corrélative de la délinquance sur notre commune.

Aujourd'hui, les choses ont changé. Pourtant, nous avons une commissaire de police nationale très compétente et des policiers nationaux actifs. Mais la Mairie, elle, ne remplit pas son rôle. Les policiers municipaux sont dévoués mais ils sont sans direction réelle et en sous effectif notoire. Pire, alors que nous avions prévu l'extension de la video-protection, le nouveau Maire a pour le moment tout stoppé. Nous attendons de lui qu'il fasse ce que nous avions prévu : modernisation et extension du maillage de video-protection à l'ensemble de la ville.

Les arrêtés que j'avais pris concernant la répression des attroupements agressifs ainsi que ceux relatifs à la circulation des mineurs après 23 heures ne sont plus appliqués depuis 2008.

Notre projet de « points sécurité d'ilotage » sur l'ensemble de la ville a été abandonné pour des raisons idéologiques.

Totalement dépassé par les événements, le Maire d'Asnières vient d'appeler votre gouvernement à l'aide. Vous allez ainsi octroyer une aide exceptionnelle en effectifs à notre commune, au vu de la « gravité de la situation ». Voilà désormais Asnières reléguée au rang des « villes à problèmes ».

Monsieur le Ministre de l'Intérieur, puisque vous désirez passer l'action des Maires au « scanner », je désire vivement que vous puissiez analyser celle du maire d'Asnières afin de rappeler celui-ci à ses obligations. C'est aussi le souhait, je crois, d'une immense majorité d'Asnériens.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Manuel AESCHLIMANN